



## SOTETEL sera digitalisée à 100% d'ici 2022

De nos jours, la digitalisation n'est plus considérée comme un luxe ou une option, mais bel et bien une nécessité incontournable. La pandémie de Covid19 n'était que l'élément déclenchant pour beaucoup de sociétés qui se sont rendues compte de l'importance du passage au numérique, aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes de travail, en l'occurrence.

Les textes de loi et les décrets qui ont été promulgués à cet effet, et qui ont permis, pour la première fois en Tunisie, le télétravail, la tenue des procès à distance, l'officialisation du courrier électronique pour l'échange des données entre les structures publiques outre l'Open Data, sont nombreux.

De même, beaucoup de sociétés désirent digitaliser leurs activités, mais elles peinaient à y parvenir à cause de nombreux obstacles. La SOTETEL est l'exemple de ces entreprises qui croient en la digitalisation.

« En Tunisie, nous avons toutes les institutions nécessaires pour passer au digital. Nous avons toute une autorité qui a été mise en place incarnant le plus haut degré de confiance dans le domaine de la certification électronique et de la sécurité des transactions des échanges électroniques qui est l'ANCE ou Agence nationale de Certification Electronique », affirme Habib Bouattay, Directeur général de la SOTETEL.

« Créée en 2000, cette institution représente un acquis national qui n'a pas son pareil dans bien d'autres pays », ajoute-t-il, insistant sur deux points essentiels pour pouvoir appliquer ce concept en Tunisie, le premier étant la vulgarisation autour de ce concept, et le second, la volonté politique sans laquelle, on ne peut pas avancer dans cette voie.

« Malgré les promesses des différents gouvernements précédents, on n'y voit que du feu... Espérons que le gouvernement actuel pourra faire bouger les choses dans le bon sens... », a-t-il affirmé.

Rompres avec les copies conformes et les signatures légalisées !

« Comment peut-on travailler sur la digitalisation alors que l'on exige encore des copies conformes et des signatures légalisées aux municipalités ? C'est de la pure aberration, et c'est totalement ridicule », a-t-il dit, évoquant aussi l'absence de l'identifiant unique dont les autorités n'ont pas cessé de parler en long et en large.



« Il faut tout d'abord comprendre qu'est-ce que c'est qu'un identifiant unique que certains confondent avec un fichier Excel. L'identifiant unique est, en fait, comme une pièce d'identité, c'est un identifiant digital que tout citoyen tunisien doit posséder depuis sa naissance pour pouvoir mettre en œuvre les échanges électroniques », a-t-il expliqué.

Le responsable estime que nous sommes en train de perdre une mine de startups Labellisées que nous avons en Tunisie dont le nombre est aux alentours de 600. « Le programme STARTUP ACT est un programme extrêmement intéressant mais malheureusement, on est en train de passer à côté et de laisser ces startups disparaître petit à petit... », a-t-il déploré.

Pour le cas de la SOTETEL, étant une société qui « soutient à fond le processus de la digitalisation, le Directeur Général a fait observer dans une déclaration à African Manager que la société avance à grands pas dans le programme de la digitalisation et qu'elle sera à 100% digitalisée d'ici la fin de l'année 2022.

« Nous avons doté nos techniciens de tablettes connectées, sur lesquelles ils reçoivent les ordres de travail, la position géographique du client, ce qui leurs permet de se diriger directement le matin vers les lieux sans avoir besoin de passer par le siège de la société », a-t-il détaillé.

Les tests des tablettes connectées à la SOTETEL ont commencé en fin 2020 pour arriver à un taux qui dépasse les 30% de techniciens connectés en 2021. Selon le responsable, cette nouvelle méthode de travail va être généralisée à tous les techniciens d'ici la fin de 2022.

« On est en phase de transformation digitale totale »

Actuellement, tous les projets à la SOTETEL sont digitalisés. On a des plateformes de gestion des projets », a-t-il confirmé. « Nos échanges sont majoritairement des échanges électroniques sur les différentes plateformes, mais la deuxième phase de transformation digitale doit obligatoirement passer par la signature électronique », a-t-il affirmé.

« Je vais instaurer la signature électronique que ce soit pour nos échanges en interne ou même en externe ! », assure-t-il. La signature électronique est légale et il faut pousser à ce qu'elle soit adoptée par la société, selon le DG.

« Je dois moi-même être le moteur et l'accélérateur qui y pousse en tant que premier responsable, sachant que nous avons en Tunisie deux start-up certifiées et Labellisées qui offrent ce service, à savoir NGSIGN et MyDocument.tn ! », a-t-il dit.



Toutefois, Habib Bouattay a souligné l'importance de mettre en place et finaliser tout le circuit digital nécessaire bien avant, chose qui est en train d'être faite à la SOTETEL.

Pour ce qui est des bénéfices que la Tunisie pourrait tirer de l'instauration de la signature électronique, il a décrit la galère que pourrait éviter un employé censé faire une signature légalisée.

« Il faut qu'il obtienne une autorisation, une tâche qui nécessite au moins une demi-journée de travail, du transport public ou sa voiture personnelle, qu'il passe des heures dans les embouteillages et des heures dans des files d'attentes interminables dans des conditions inhumaines surtout avec la situation pandémique actuelle...Donc, le gain de temps et de l'argent sont clairs.

De plus, c'est écologique et non stressant », a-t-il rajouté.

Concernant les craintes qui pourraient être associées à l'instauration de la signature électronique, Bouattay a assuré qu'il n'y a aucune crainte là-dessus et que la signature électronique est infalsifiable et plus sûre que la signature ordinaire.

« Regardons autours de nous, Dubaï a officiellement banni toute paperasse, sont-ils beaucoup plus intelligents que nous ? » s'est-il interrogé.

**Source : African Manager**